

Front Ouvrier

ORGANE D'INFORMATION ET DE DISCUSSION SYNDICALES

Administration: Madeleine KANN
98, rue Sadi-Carnot, Vanves (Seine)
C. C. Postal 12.2816 Paris

L'ÉMANCIPATION DES TRAVAILLEURS
SERA L'ŒUVRE
DES TRAVAILLEURS EUX-MÊMES

Abonnement (12 numéros) ... 40 fr.
Abonnement de soutien 100 fr.
Le Numéro..... 4 fr.

Face au patronat et à son état Unifions les luttes

*pour un salaire mensuel de base de 10.000 francs
et sa garantie par l'Echelle mobile*

L'expérience de baisse des prix se solde fin juin par une hausse de 9,2 % sur les prix de détail à Paris. Devant cet insuccès, la bourgeoisie et son gouvernement sont à la recherche d'une nouvelle politique économique. Il est question de liberté pour certains prix et de relâcher le contrôle de l'Etat sur les salaires.

Voyons tout d'abord les limites de la liberté accordée aux salaires. Il est vrai que la décision gouvernementale sur les primes à la production est un abandon de la loi du 23 décembre 1946 qui confia à l'Etat la fixation des salaires. Mais D. Mayer a pris soin de limiter par avance les augmentations de salaires (4 fr. 50 à

7 fr.). De plus, en cas de conflit, un arbitrage de l'Etat est prévu. Et toujours les arbitrages de l'Etat bourgeois se sont faits au profit des bourgeois et au détriment des travailleurs. En réalité, comme le dit *Le Monde*, les salaires sont mis en « liberté surveillée ».

Qu'en est-il et qu'en sera-t-il pour les prix? Les prix officiels montent de 6 % en mai, 5,5 % en juin. Les prix noirs et les dessous de table vont se généraliser ajoute *Le Monde*. Et l'Etat donne l'exemple de la hausse. C'est donc l'augmentation généralisée des prix qui est à l'ordre du jour.

Il est aisé de comprendre la colère des travailleurs dont les sa-

laire « bloqués » ne suffisent plus à acheter des produits de plus en plus chers. Corporation après corporation, c'est presque l'ensemble de la classe ouvrière qui aura été touchée par les mouvements de grève.

Rares sont les grèves-défaites; elles se terminent en général par un compromis accordant quelques avantages, avantages souvent bien maigres, remis rapidement en question par la hausse des prix.

C'est qu'il ne s'agit plus d'obtenir telle ou telle revendication partielle ou particulière à une corporation. Ce qu'il faut, c'est assurer un pouvoir d'achat pour tous. Le problème qui se pose devant le mouvement syndical est un problème commun à tous les travailleurs :

Arracher un minimum vital dont le salaire de base mensuel de 10.000 francs;

Garantir ce salaire contre la hausse du coût de la vie.

Et si l'on veut comprendre que, pour obtenir ces revendications, tous les travailleurs trouvent devant eux ou l'Etat-patron ou l'Etat protecteur des patrons, on saisira par là même qu'il faut :

coordonner et unifier les luttes.

Or, que font les direction syndicales ?

DIVERSIFIER LES LUTTES.

Pour unifier les combats revendicatifs, il faudrait unifier les mots d'ordre, mettre au premier rang les revendications communes telles que :

- salaire minimum;
- garantie de ce salaire par l'échelle mobile, le contrôle ouvrier sur les prix, l'ouverture des livres de comptes du patronat.

Mais jouhaussistes et frachonistes différentes corporations orientent les combats revendicatifs vers les objectifs les plus divers :

- primes à la production;
- primes de salissure;
- primes sur le chiffre d'affaires;

LES CHEMINOTS fidèles à leur tradition de lutte

La grève des cheminots a levé une vieille hypothèque: celle de 1920.

— Elle a prouvé, par son ampleur et sa tenue, qu'une corporation aussi étendue que celle des cheminots pouvait engager un combat avec un minimum de risques, à condition de réaliser l'unité dans l'action.

— Elle a d'autre part apporté, en une semaine, plus que ne l'avaient fait des mois de discussion. Et c'est la meilleure réponse à ceux qui, depuis deux ans, prétendaient que la grève est « l'arme des trusts ».

— Elle aurait pu apporter davantage à condition :

- de ne pas capituler sur un compromis;
- d'exiger la garantie des avantages acquis par l'échelle mobile.

Des revendications importantes sont restées en suspens:

- primes de travail de nuit;
- reclassement chez certains fonctionnaires;
- acomptes chez d'autres, etc...

DIVISER LES LUTTES.

Ce fut, en premier lieu, l'isolement de la grève Renault. Les dirigeants syndicaux des autres usines de la métallurgie usèrent de toute leur influence pour éviter les débrayages lorsque des délégations des ouvriers de chez Renault venaient leur demander la solidarité; l'exemple le plus frappant fut celui de Citroën. Par la suite, dans cette usine, devant le mécontentement grandissant, la grève fut décidée trois semaines plus tard. Elle s'est engagée alors dans des conditions de lutte plus difficiles. Au lendemain de la grève-démonstration de 24 heures dans la métallurgie, les ouvriers de Citroën vont se trouver seuls dans la lutte contre leur patron de combat.

Cette volonté de diviser les luttes, nous la voyons non seulement dans l'absence de tentative de faire partir les mouvements en même temps mais aussi dans la hâte de trouver le compromis lorsqu'une nouvelle grève menace: les ouvriers des dépôts de pétrole rentrent lorsque les cheminots partent en grève; Tournemaine signe vite un compromis quand les dirigeants des syndicats des services publics sont obligés de soulever la soupape de la grève d'avertissement de 24 heures.

Ceux-là même qui ont déclaré pendant des années : « Produire d'abord, revendiquer ensuite »; « La grève est l'arme des trusts », qui se voient reprocher aujourd'hui par la bourgeoisie d'être les chefs d'orchestre clandestins des mouvements de grève, ne prennent en fait la tête de ceux-ci que pour mieux les empêcher de se développer.

Unifier, généraliser les luttes, telle est aujourd'hui la tâche de l'avant-garde consciente de la classe ouvrière.

Le Ravitaillement Les travailleurs veulent du pain

Depuis janvier les gouvernements chantaient victoire: la baisse entrainait dans les mœurs, les travailleurs allaient connaître une amélioration substantielle de leurs conditions d'existence. Triste réalité! Au mois d'avril les queues se forment aux portes des boulangeries. La décision, qui illustre si bien la politique économique pratiquée depuis la Libération, ne se fait pas attendre: c'est la diminution de la ration de pain et de sa qualité jusqu'à la disparition parfois complète de la farine de blé.

Les travailleurs français sont de forts mangeurs de pain, il est leur aliment essentiel, c'est l'élément au-dessus duquel tout autre nourriture leur apparaît secondaire. La décision gouvernementale leur a porté ainsi un rude coup, elle leur a fait perdre en même temps tout espoir d'amélioration possible. De ce fait elle a miné l'ardeur des ouvriers de la ville et des champs dans l'effort de production. A quoi servira donc de travailler toujours plus, puisqu'il est démontré que l'approvisionnement du pain restera précaire et sa qualité diminuée?

Car depuis août 1946, le ministre de l'Agriculture répétait à satiété que la récolte de blé dépassait toutes les espérances. Mais la crise éclate au sein de cette période qu'on serait tenté d'appeler « abondance ». Il s'agit bien, en effet, d'une année bien au-dessus de la moyenne une année comme il s'en trouve une sur cinq. Et pour la première fois, après le soja, nous mangeons du maïs.

Si l'on considère la diminution des ensemencements et les dégâts causés par les gelées d'hiver on n'ose penser à ce qui nous attend l'année prochaine.

Mais au fait, les raisons invoquées par le gouvernement ne seraient-elles pas plutôt un simple prétexte?

Lors du rétablissement de la carte de pain le 12 janvier 1946, dans le n° 2 du « Front Ouvrier », nous disions: « La remise en vigueur de la carte de pain signifie que désormais, le rationnement de la consommation est le fondement de la politique économique gouvernementale et que les cartes font partie de la vie des travailleurs... le dilemme est posé: une armée ou du pain ». Hier de Gaulle, aujourd'hui Ramadier, deux noms, mais une même politique. C'est si vrai que le ministre de l'Agriculture n'a jamais changé.

La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est la conséquence de l'incapacité gouvernementale et de la classe dirigeante qu'il représente, de l'incurie administrative, de l'absence absolue de méthode et de logique, dans le domaine de la production, des prix et de la répartition.

C'est ce que nous allons essayer d'étudier maintenant.

De 1919 à 1940, la libre consommation du pain de blé en France n'a été possible que grâce aux importations.

Les blés français sont en grande partie des blés tendres. La qualité de la farine extraite est inférieure à celle des blés durs d'importation, du Canada, par exemple, gros fournisseur avant-guerre. Telle était d'ailleurs l'une des causes de la dénaturation des blés français avant 1939. Mais l'importance de cette dénaturation, inconcevable d'ailleurs, n'a jamais atteint en poids l'importance des

(Suite page 2.)

Solutions ouvrières

L'expérience de la « baisse des prix » ou expérience Blum, enthousiaste à ses débuts, s'est avérée inopérante. L'arrêt de la hausse, davantage que la baisse, n'a pu exister que grâce au blocage des salaires. Cependant la production augmentait, ainsi que les bénéfices patronaux.

Cette situation économique, inextricable en régime capitaliste, devait engendrer, obligatoirement, une situation sociale aiguë.

Depuis plus de deux mois, les grèves éclatent, parfois contre l'assentiment des dirigeants syndicaux, parfois avec leur consentement plus ou moins avoué. Mais toutes ces grèves, au lieu de se généraliser, s'échelonnent et se terminent par une demi-victoire ouvrière, à la suite d'un arbitrage difficilement appliqué.

Les travailleurs partent en lutte pour une augmentation des salaires plus ou moins bien définie et la grève s'achève sans que les problèmes de fond se trouvent posés.

Par répercussion, les prix montent immédiatement et les travailleurs voient ce qu'ils ont obtenu un jour, compromis le lendemain.

Le gouvernement semble ne plus savoir où donner de la tête et recourt aux expédients, sans pouvoir définir une politique.

La confusion est reine et ce chaos économique désorienté les masses ouvrières et même leurs organisations. Les dirigeants sont plus préoccupés à des fins gouvernementales qu'à des réalisations ouvrières. Le syndicalisme ébranlé est en danger.

Dans ce concert tragique, que fait la C.G.T.? Elle en appelle au gouvernement (plan de réforme fiscale, discussion sur les prix et salaires) qui fait la sourde oreille. Mais quelle confiance peuvent avoir les ouvriers dans ce gouvernement qui s'avère même incapable d'apporter un remède à la crise du régime qu'il représente? Pendant ce temps, la réaction lève la tête et tente, au travers de ce chaos, d'exploiter la confusion des masses. Le fascisme apparaît à nouveau comme la solution capable de maintenir les privilèges de classe de la bourgeoisie.

Face à ce danger, où est la voie du salut? Elle se situe dans l'application du « plan ouvrier de reconstruction », proposé par la minorité révolutionnaire et défendu par le camarade Valières au Congrès confédéral d'avril 1946.

L'augmentation indispensable des salaires ne peut être tangible que si elle s'accompagne tout d'abord d'un blocage puis d'une diminution des prix et d'une meilleure répartition des produits consommables ou fabriqués.

L'action sur les prix est inséparable de l'extension des pouvoirs des Comités d'entreprises: contrôle des livres de comptes, des prix d'achat et de revient, des frais d'exploitation et des bénéfices réalisés. Elle nécessite également la suppression massive des intermédiaires et l'extension des coopératives avec approvisionnement direct sous le contrôle des ouvriers et des paysans. L'action sur les prix s'accompagne d'une normalisation de la production et des moyens techniques de la production, et de la confiscation des profits illicites (bancaires, fonciers, industriels ou commerciaux) réalisés depuis 1939.

C'est la voie qui conduit aux véritables nationalisations, sans indemnités ni rachats, au retour à la collectivité des capitaux accumulés par quelques profiteurs et jouisseurs, grâce au travail au rabais des ouvriers.

C'est aussi la voie du redressement économique dans le sens des intérêts ouvriers, c'est le barrage le plus efficace contre toutes les conspirations de la réaction capitaliste.

F. O.

Les fonctionnaires ne peuvent plus reculer

Depuis la grève du 12 décembre 1945 se trouvent posés les problèmes de la revalorisation et du reclassement des traitements des fonctionnaires, problèmes auxquels on a toujours donné une solution incomplète, qui se soldait par une diminution du pouvoir d'achat des salariés de l'Etat. La promesse d'un nouvel os pour le 1^{er} juillet ne calmant pas le mécontentement des travailleurs en faux-cols, les directions syndicales furent obligées de hausser le ton et de parler d'action.

Il faut pourtant se demander, avant d'examiner les décisions prises, si ce Congrès a eu une grande utilité — l'U.G.F.F. est une sorte de cartel des fédérations au sein du cartel des Services publics. Les délégués eurent donc le droit d'exprimer leurs opinions mais non de voter, les responsables de fédérations ayant seuls ce droit. Les jeux étaient donc faits d'avance. Et le Congrès, s'il a été le prétexte de reculer l'action après le 1^{er} juillet, n'a pas influencé des décisions déjà prises à l'intérieur de chaque fédération. Ne fut-il qu'une occasion de palabres inutiles? Non. Les explications publiques permettant de mieux voir clair dans les intentions des cercles dirigeants du syndicalisme fonctionnaire.

On peut tout d'abord s'étonner que des délégués très fermes pour l'action directe aujourd'hui, n'aient pas trouvé un mot pour critiquer l'absence d'action de l'année passée. Seul un instituteur, le camarade Lafuma, fit une critique systématique du rapport moral:

LES OCCASIONS MANQUEES

« En ce qui concerne la revalorisation de la fonction publique et la péréquation des retraites, il était possible de souder en un bloc sans fissures tous les travailleurs de l'Etat et d'arracher, par l'action directe, une revalorisation que la hausse des prix rendait de jour en jour plus nécessaire... »

« C'était possible en juillet 46, au moment où la C.G.T. tout entière engageait la lutte pour les 25 %; c'était possible en élargissant à tous les fonctionnaires le mouvement de grève des P.T.T.; c'était possible en janvier 1947, lorsque le gouvernement refusa l'acompte demandé; l'U.G.F.F. préféra alors l'arbitrage de l'Assemblée nationale à l'utilisation de la force syndicale. »

POLITIQUE

DE MARCHANDAGES

Puis, recherchant les causes de cet échec, il déclare:

« Elles sont, à mon sens, de deux sortes:

1° Insuffisance des moyens d'action utilisés pour les organisations syndicales;

2° Incapacité où s'est trouvée la direction de l'U.C.F.F. de lutter contre le courant qui emporta la C.G.T. vers une collaboration avec l'Etat et ses représentants gouvernementaux ou parlementaires; collaboration voulue et entretenue par des partis politiques défendant, dans et par le syndicat, leur action propre. En bref, on peut dire que, pour les maîtres actuels de la C.G.T., l'essentiel est de favoriser l'accession de leur équipe au pouvoir puis de ne les point gêner quand ils sont au pouvoir. Quant aux intérêts véritables des travailleurs, ils ne s'en soucient guère. Car, lorsque les politiciens ont pris ou acceptent le pouvoir, ils condamnent l'action des masses, ils les maintiennent dans la passivité en prétextant qu'il ne faut pas gêner la réalisation de leur programme. Malheureusement, ce programme commence toujours par des sacrifices imposés aux travailleurs. »

La décision de grève marquait-elle un tournant de l'orientation de l'U.G.F.F.?

Si oui, nous nous en féliciterions. Mais hélas nous avons des raisons de douter.

Ainsi pourquoi le Congrès a-t-il eu lieu après le 1^{er} juillet? Ce retard dans le déclenchement de l'action ne met-il pas en fait hors du mouvement l'une des plus importantes fédérations: celle de l'Education nationale.

La fixation de l'acompte (21.600 à 48.000 francs) ne comporte-t-il pas une capitulation sur une revendication essentielle: traitement minimum = 120 % du minimum vital, ce qui donnait un acompte minimum de

108.000 — 72.000 = 36.000.

D'autre part les discussions dé-

montrèrent que certains éléments étaient prêts à accepter une nouvelle capitulation sur la date de départ de l'acompte, le gouvernement s'opposant au rappel depuis le 1^{er} janvier 1947. La fermeté de certains autres n'est guère plus rassurante. Les propos énergiques de Bureau, Pruja et autres Bouscayrol ne nous font pas oublier leurs appels à la patience, leurs diatribes contre la grève « arme des trusts » et le discours de leur ami Raynaud au Vel' d'Hiv' le 12 décembre 1945 s'élevant contre la grève générale. Il est vrai qu'en ce temps Thorez était ministre. Leur fermeté est donc conditionnée.

Quant à nous qui ne subordonnons pas les intérêts des fonctionnaires à des combines ministérielles nous appelons tous les salariés de l'Etat à donner le plus d'ampleur possible à leur grève.

M. PENNETIER.

Au congrès du Syndicat du TRESOR

Le XV^e Congrès National du S.N.P.T. s'est tenu fin juin, à Paris. Le déroulement des travaux ne peut susciter qu'étonnement chez un partisan d'un syndicalisme indépendant et démocratique dont se réclament pourtant les dirigeants de ce syndicat: Irénée, Gaubert, Tribié, etc...

En effet, ces camarades ont refusé que le Congrès fixe un programme précis à la direction syndicale.

Une déléguée de Lyon, E. Thévenet, ayant défendu et déposé une motion déclarant notamment:

« Nous devons assurer les 120 % du minimum vital à la base, c'est-à-dire d'après les travaux du Conseil supérieur de la Fonction publique 120 % de 90.000 francs, soit 108.000 francs — indemnité de résidence en sus. L'acompte dont donc s'élever à 3.000 francs pour les plus bas traitements... »

Caubert opposa un texte vague et refusa d'y insérer une phrase de sa propre déclaration à la tribune.

Notons que les minorités ne sont pas représentées au sein du Conseil central et que lors de l'élection de ce dernier, la camarade E. Thévenet, qui avait obtenu près de 5.000 voix sur 15.000, n'a pas pu connaître les noms des sections qui avaient voté pour elle.

Dans l'assurance

A la dernière Assemblée Parisienne des Responsables syndicaux de l'Assurance, tous les camarades présents étaient venus dans l'attente de mots d'ordre précis de lutte. Les Banques venaient de débrayer et nos camarades des Assurances avaient les mêmes excellentes raisons d'engager le combat. Lafont, le secrétaire fractionniste de la section, présente alors l'acompte de 1.000 francs accordée (en fait 850 fr.) comme une victoire obtenue « sans la grève » (la grève doit être une chose bien terrible pour les bonzes!) Et Lafont de continuer: « ...Mais si nous défendons nos droits, nous avons également des devoirs (sic). Et de partir en guerre contre l'absentéisme, le manque de « conscience professionnelle », avec force exemples à l'appui... quant au problème pour lequel tous étaient venus: celui de la défense du « beefsteak quotidien », pas un mot! Les chefs de l'opposition « officielle », les tenants de Capocci et de Jouhaux qui crient bien haut lorsqu'ils risquent de ne rien ébranler mais qui s'aplatissent lorsque la lutte s'engage, allaient-ils manifester leur dégoût pour un tel langage? Non, un de leurs leaders surenchérit encore.

Mais oui, camarade Lafont, les employés ont des droits, le droit de ne pas s'abrutir pour un salaire de 6.000 francs, le droit de se reposer de temps en temps quant, après avoir subi cinq ans de sous-alimentation, ils touchent 200 grammes de pain par jour. Et, s'ils ont également des devoirs ce ne sont pas ceux auxquels tu penses. Leur devoir est de se donner des responsables qui ne soient pas les fidèles échos des jérémiades patronales, c'est de nettoyer la C.G.T. de ses parasites et de ses incapables; c'est de se donner les moyens d'une lutte victorieuse contre le Patronat.

Un camarade de l'Assurance.

LES COMITÉS DE LUTTE

Au cours de la vague de lutte gréviste, dans un certain nombre d'usines, des camarades d'opinion et de tendance syndicale diverses, mais tous convaincus que seule l'action directe immédiate était capable de faire aboutir leurs revendications, se sont spontanément rassemblés pour envisager les moyens pratiques de déclencher et d'organiser la grève. Ces Comités de lutte ont, par endroits, joué un rôle certain, par exemple chez Renault et Bernard.

La coalition des patrons et du gouvernement, qui rendait de plus en plus difficile la victoire quand la lutte restait limitée à une seule usine, a, tout naturellement, fait apparaître la nécessité de généraliser la grève.

Pour coordonner leurs combats et les rendre plus efficaces, les Co-

mités de lutte d'usine se sont regroupés d'abord localement, puis centralement. Un tract fut publié, qui définissait la position de ce Comité inter-usine de lutte, en voici des extraits:

« Des ouvriers de 16 usines se sont réunis pour examiner la situation. »

« Ils constatent que le coût de la vie a augmenté, les salaires sont insuffisants. »

« Ils constatent que toutes les corporations manifestent une grande volonté de lutte. »

« Ils constatent que, malgré la volonté des travailleurs de toutes les corporations d'engager une lutte d'ensemble, les dirigeants de la C.G.T. s'efforcent, par tous les moyens en leur pouvoir, d'isoler, de fragmenter, de dévier le combat ouvrier, afin d'empêcher:

« La grève générale de toutes les corporations ». »

Le tract précise ensuite:

« Les revendications qu'il faut mettre en avant sont:

« 1° Les 10 francs sur le taux de base; »

« 2° Le minimum vital en rapport avec le coût de la vie: 10.300 francs par mois sur la base de 40 heures; »

« 3° La garantie du pouvoir d'achat par l'échelle mobile; »

« 4° L'ouverture de livres de

« compte contre la hausse des prix ». »

Revenant aux moyens d'action à utiliser, le tract se termine:

« ...C'est pour préparer la grève générale que les ouvriers de toutes tendances syndicales doivent se rassembler (C.G.T., C.N.T., non syndiqués, etc...). »

« Formez vos Comités de lutte; prenez liaison entre vous; envoyez, dès à présent des représentants au Comité inter-usine de lutte ». »

Tout en saluant et encourageant de tels regroupements (des camarades amis de *Front Ouvrier* y ont participé) nous ne pensons pas que cela doive supprimer pour nous la lutte syndicale au sein de la C.G.T., au contraire.

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que les mots d'ordre et les moyens d'action préconisés par les Comités de lutte sont ceux qui, depuis des mois, ont été mis en avant par *Front Ouvrier* et, depuis des mois développés et défendus avec continuité par nos camarades dans leurs sections syndicales d'usines. Les Comités de lutte sont apparus ainsi, dans la montée gréviste, comme des regroupements plus larges que la minorité syndicale, mais retrouvant, à peu de chose près, la même orientation. Ils pourront représenter, dans les prochains combats, une force décisive.

FAUT-IL CRÉER des syndicats autonomes ?

Quand la grève Renault s'est déclenchée, elle est partie contre la volonté des dirigeants syndicaux staliniens de l'usine. En deux jours, la grève était générale partout et les responsables syndicaux, à tous les échelons, étaient complètement passés sous la table. Le Comité de grève aurait dû, alors, prendre l'initiative de convoquer, dans tous les départements, des Assemblées générales extraordinaires qui auraient renouvelé les Commissions exécutives, mis à la tête de la section syndicale Renault, les ouvriers qui étaient apparus comme les meilleurs défenseurs de leur classe. Cela ne fut pas fait. Mais il ne restait pas moins vrai, et les dernières élections des délégués l'ont prouvé, qu'il était nécessaire de continuer la lutte au sein de la C.G.T., pour y mettre des responsables fidèles aux ouvriers et présenter des délégués vraiment représentatifs de toute l'usine.

Au lieu de cela, certains camarades du secteur Collas crurent bon d'élire une C.E. en dehors du syndicat et d'aller demander à la section locale de la C.G.T. de Boulogne-Billancourt d'agréez cette C.E. On ne peut être plus naïf! Car, naturellement, la section locale, en la personne de son secrétaire, Delamme, refusa. Et, devant ce refus, que firent les quelques camarades de Collas? Au lieu d'imposer cette nouvelle direction, élue en rentrant en masse dans la C.G.T., ils construisirent de toute pièce ce qu'ils appellent « le Syndicat démocratique de chez Renault ». Nous aurons l'occasion de reparler plus longuement de ce S.D.R., mais, d'ores et déjà, nous pouvons dire que c'est là une voie de garage qui, tout en abondamment pour empêcher le succès de la grève, n'aura pour résultat que d'isoler quelques-uns des meilleurs combattants de la classe ouvrière.

D. RENARD.

LA SOLIDARITÉ contre LES LICENCIEMENTS

Réponse au Camarade Bureau

Sous ce titre j'avais publié, dans notre numéro du 1^{er} mai, un papier qui a motivé une lettre de réponse du camarade Bureau, de l'U.G.F.F. à *Front Ouvrier*. Dans cette lettre, le camarade Bureau nous dit:

1° Qu'il représentait l'U.G.F.F. à la « Commission de la Hache » et que c'est en accord avec sa direction syndicale qu'il a parlé;

2° que les informations contenues dans mon article étaient toutes contraires à la vérité;

3° « Qu'il est à la disposition de l'auteur qui n'a pas eu le courage de signer pour lui donner les explications nécessaires au rétablissement de la vérité ».

Je dirai donc au camarade Bureau qu'il s'agit dans ce cas d'une omission technique regrettable.

Ensuite, si notre camarade Bureau n'avait pas accepté de siéger à une Commission tant que les représentants qualifiés des syndiqués en cause n'y étaient pas présents, nos informations auraient peut-être été plus exactes, dans leurs détails. De plus, il n'y aurait, alors, rien de suspect dans l'affaire, et la conduite de nos camarades de l'U.G.F.F. aurait été plus syndicaliste. Sur le fond je prétends que la position du camarade Bureau et de ses amis a bien été d'exiger que 1.200 employés de l'O.C.R.P.I. soient licenciés avant que l'on ne s'occupe des autres; ce qui était une curieuse façon de faire le front unique contre les licenciements. C'était ce que j'ai appelé du « rabattage » pour le compte de Ramadier-Schuman. Il m'est encore permis de penser qu'un militant ouvrier doit s'opposer à des économies désirées par la bourgeoisie sur le dos des travailleurs; alors qu'elle entretient en abondance des généraux comploteurs. Voilà une attitude que je recommande à notre camarade Bureau et à l'U.G.F.F.

R. DUMONT.

Où en est la baisse des prix ?

Produits alimentaires:

(Indices, base 100 en 1938)

Janvier 978 — Mai 1.132, soit une hausse de 15 0/0

Indice général — Prix de détail à Paris (34 articles):

Janvier 856 — Juin 935, soit une hausse de 9,2 0/0.

Le Gérant: PENNETIER

Imprimerie spéciale de « FRONT OUVRIER »

Robert LETENDRE.

(A suivre.)